

CD59, 4 BILLES (Libre)

T4

samedi 18 février 2023

CONVOCACTION à 14h00 Dans le Club, Début des matches au plus tard à 14h30.

4 BILLES (de 0 à 1,19) : 50 points ou 40 reprises

Lieu : Lieu : BCCO Ronchin

Rue Pierre Dupont, 59790 Ronchin tél: 0320522000



4 BILLES

Poule A 4 BILLES à RONCHIN					
1	CONDETTE Mateo	174583P	1	0,93	ESTAIREs
2	SKRZYPCZAK Paul	177890J	12	0,59	DENAIN
3	TOUZEAU Thomas	178566T	13	0,61	La CHAPELLE

Poule B 4 BILLES à RONCHIN					
1	WILLEMS Manoe	174105V	2	0,83	ESTAIREs
2	BOURLET Thibault	172636Y	9	0,76	DENAIN
3	KUYLLE Nathan	174327L	14	0,47	ESTAIREs

Poule C 4 BILLES à RONCHIN					
1	DUMONT Enya	168766R	5	1,06	La CHAPELLE
2	TISSERAND Célian	178226Z	6	0,83	ESTAIREs
3	BOURLET Loïc	174699Q	7	0,70	DENAIN
4	VANDERSTICHEL Marceau	180332N	nc	nj	BFVA
5	FARDEL Nolhan	178235J	15	0,79	ESTAIREs

Poule E 4 BILLES à RONCHIN					
1	BOQUET Oscar	172820Y	4	0,83	ESTAIREs
2	CAPPON Thomas	172822A	8	0,72	ESTAIREs
3	TAVERNIER Soren	178522W	nc	nj	BFVA

Poule de 3 joueurs

1er tour 2 contre 3

2e tour 1 contre le perdant du 1er tour

3e tour 1 contre le vainqueur du 1er tour

2 joueurs du même club se rencontrent au 1er tour

Poule de 5 joueurs :

1er Tour: Match A: 1 contre 5 match B: 2 contre 4 3 exempt

2ème Tour: 3 contre Gagnant B perdant B contre gagnant A

3ème Tour: 3 contre perdant A

Responsable format : Denis Hornain

Tel 06 79 83 43 97

denis.hornain@orange.com

Bien vouloir retourner les résultats correctement complétés au Responsable Format sous 48 h

2 Poules de 2 (fusionnées en 1 poule de 4) :

Les joueurs se rencontrent 2 fois

1^{er} tour : Les joueurs d'une même poule se rencontrent.

2^{ème} tour : Les 2 gagnants se rencontrent sur le billard 1. Les 2 perdants se rencontrent sur le billard 2.

Pour déterminer le 2^{ème} tour, en cas d'égalité au 1^{er} tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage assuré par le club organisateur, si les 2 poules de 2 sont initialement planifiées. Sinon arbitrage assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (Article 6.1.01 du Code Sportif FFB).